

Le mythe de l'obéissance de la Moselle napoléonienne (1811-1814)

Pierre Horn

DANS **REVUE HISTORIQUE** 2012/2 n° 662 , PAGES 421 À 443
ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 0035-3264

ISBN 9782130593980

DOI 10.3917/rhis.122.0421

Date de mise en ligne : 22/06/2012

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-historique-2012-2-page-421?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Le mythe de l'obéissance de la Moselle napoléonienne (1811-1814)

Pierre HORN

Si la Moselle napoléonienne a généralement peu fait parler d'elle, c'est parce que ce département est connu pour n'être non pas seulement soumis et obéissant, mais également légaliste et fidèle. Tel un leitmotiv, ces caractères reviennent à l'envi : ici, l'esprit public des Mosellans serait excellent¹. Là, le sentiment bonapartiste de la population mosellane préfigurerait son comportement politique pendant cinquante ans². Il s'agit pourtant d'un mythe bien singulier qui trouve ses origines et dans les récits tenus au coin du feu par quelque grognard nostalgique bien après les guerres de l'Empire, et dans les romans de quelque écrivain admirateur de l'épopée napoléonienne. Il ne fait aucun doute que les romans d'Erckmann et de Chatrian écrits au XIX^e siècle et maintes fois réédités ont ainsi contribué à alimenter ce mythe³.

La part laissée à la légende ne pourrait toutefois à elle seule l'expliquer : en 1931 paraît un ouvrage d'Henry Contamine d'un caractère scientifique apparemment incontestable⁴, mais qui en réalité fait partie des écrits ayant contribué à véritablement façonner le mythe de l'obéissance de la Moselle napoléonienne. Tout y est, pourrait-on dire, dans cette monographie qui entend faire croire à

1. Jean Tulard, « Moselle (départ. de la) », *Dictionnaire Napoléon*, Fayard, Paris, 1999 (1^{re} éd. : 1987), p. 353.

2. Thierry Lentz, Denis Imhoff, *La Moselle et Napoléon*, Metz, Éditions Serpernoise, 1986, cité par Jean Tulard, « Moselle (département de la) », Jean Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon, op. cit.* (n. 1), p. 353.

3. Émile Erckmann, Alexandre Chatrian, *L'Invasion ou le Fou Yégoïf*, Paris, Hachette, 1932 (1^{re} éd. : 1867).

4. Henry Contamine, *Metz et la Moselle de 1814 à 1870, Étude de la vie et de l'administration d'un département au XIX^e siècle*, Mémoires de l'académie nationale de Metz, t. XII, Nancy, Société d'Impressions typographiques, 1931.

une certaine prédestination mosellane à appartenir à la France⁵ : patriotisme ardent et fierté d'être Français (jusque dans les cantons les plus isolés de Lorraine allemande), communion « avec l'ensemble de la vie nationale », « vif sentiment d'honneur militaire et de discipline nationale », « sentiment national très net », « profond et indestructible instinct démocratique »... Nul besoin de prolonger le dithyrambe : la Moselle napoléonienne dépeinte par le grand historien mosellan n'est autre chose qu'une projection toute chimérique des idéaux de la III^e République dans une région où l'on s'attache depuis 1919 à justifier le retour à la France.

En fait, bien loin de l'image qui lui est généralement attachée, la Lorraine allemande est de 1810 à 1813 le théâtre d'une grave « sédition » qui rappelle les jacqueries de l'Ancien Régime. Comment expliquer l'impasse faite par Contamine sur cette question ? La réponse est assurément à trouver dans l'air du temps. C'est tout d'abord dans un contexte de profonde crise autonomiste en Moselle qu'il rédige son ouvrage⁶. C'est ensuite en pleine montée du fascisme en Allemagne que ce dernier voit le jour : à quelques dizaines de kilomètres de Metz, de l'autre côté de la Sarre, paraissent à cette époque de véritables « ouvrages de combat » sur la période napoléonienne, rédigés par des auteurs allemands plus nationalistes qu'historiens⁷. Acteur de son temps, l'historien mosellan s'est très probablement autocensuré lorsque les sources des archives départementales lui ont suggéré une continuité aussi invraisemblable qu'explosive : celle de la dissidence de la Lorraine allemande.

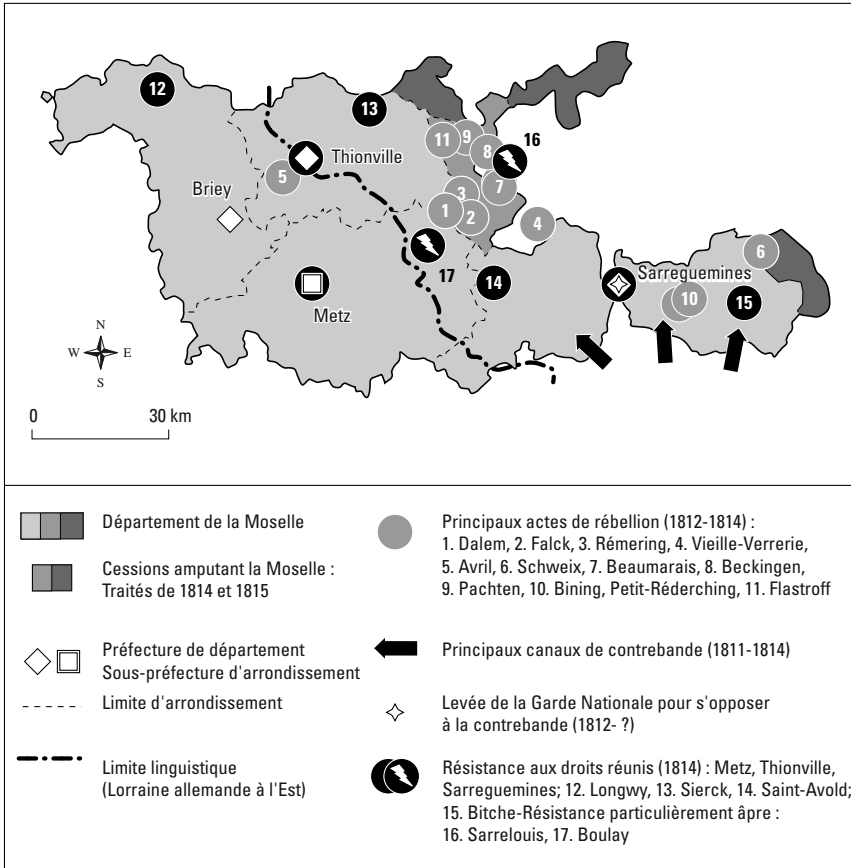
Dans cette démonstration qui tendra à prouver que l'obéissance du département de la Moselle tient bien plus du mythe que de la réalité historique, nous nous intéresserons exclusivement à la Lorraine allemande – en superficie la moitié de ce département, l'autre partie étant principalement constituée du pays messin francophone (cf. carte page suivante). Nous serons tout d'abord amenés à constater son détachement progressif du régime napoléonien, de 1810 à la première abdication de Napoléon. Dans un deuxième temps, nous tâcherons d'apprécier les difficultés rencontrées par la monarchie des Bourbons pour la ramener à l'obéissance dans les premiers mois de l'année 1814. Enfin, parce qu'il conviendra de jeter un éclairage nouveau

5. Henry Contamine, *Metz et la Moselle de 1814 à 1870*, op. cit. (n. 4), p. 122-124 et p. 127-128.

6. Karl-Heinz Rothenberger, *Die elsäß-lothringische Heimat- und Autonomiebewegung zwischen den beiden Weltkriegen*, Bern, Herbert Lang, Frankfurt am Main/München, Peter Lang, 1976, p. 152 ; François Roth, « La sensibilité politique : de l'Union sacrée au Front Populaire », Michel Parisse (dir.), *Histoire de la Lorraine*, Toulouse, Privat, « Univers de la France », 1987, p. 434-435.

7. Franz et Alfred Ecker, *Der Widerstand der Saarländer gegen die Fremdherrschaft der Franzosen 1792-1815*, Saarbrücker Druckerei und Verlag AG, 1934.

L'insoumission dans le département de la Moselle, des dernières années du régime napoléonien aux premiers mois de la restauration (1811-1814)



Source : *La Moselle a 200 ans*, Metz, Conseil général de la Moselle, 1990.

sur une région frontalière où la légende exerce aujourd'hui encore un certain empire, nous nous attacherons à faire tomber plusieurs mythes particulièrement tenaces.

L'IRRÉSISTIBLE DÉTACHEMENT DE LA LORRAINE ALLEMANDE À LA FIN DU RÉGIME NAPOLÉONNIEN

Si l'administration napoléonienne a généralement fait preuve de plus de clairvoyance que l'administration républicaine, ce n'est pas le

cas dans le département de la Moselle à l'heure de la dérive autoritaire du régime. En effet, la prohibition de la culture du tabac fait de la Lorraine allemande – une des contrées soi-disant les plus obéissantes de l'Empire français – un véritable foyer d'insoumission.

De 1805 à 1811, le préfet de la Moselle, Viénot de Vaublanc, a généralement fait preuve d'une administration intelligente et pragmatique. Ses seuls excès qui nous sont connus sont circonscrits à sa prise de fonction et touchent à la question linguistique. À peine nommé préfet, cet ancien feuillant cherche à donner des preuves de sa capacité au Gouvernement. Dans un département où la langue allemande demeure la seule connue par une grande partie de la population, il part en 1805-1806 en véritable croisade pour la diffusion du français⁸. En visite dans une école primaire à Saint-Avold, il y déchire frénétiquement les livres en allemand, donne quelque argent pour acheter des livres français et menace l'instituteur d'une suspension⁹. Au fur et à mesure, le bouillonnant préfet constate pourtant que, dénuée de moyens, la diffusion du français est vouée à l'échec¹⁰ ; après plusieurs mois à prendre des arrêtés inapplicables, il abandonne la partie. À partir de 1807, il ne tentera plus la moindre action en ce sens, et la situation linguistique restera *grosso modo* la même jusqu'à la fin de l'Empire. La Lorraine allemande vit alors résignée et soumise sous le régime napoléonien, malgré la confiscation de nombreux droits d'usage (élément cristallisant les ressentiments, particulièrement dans la partie forestière du département), les levées d'hommes et les exigences croissantes du régime.

Cette situation « de relative stabilité » ne dure pas : le 12 février 1811, le régime met fin à la tabaculture dans le département de la Moselle¹¹. La nouvelle n'est peut-être qu'à moitié douloureuse dans un pays messin essentiellement viticole, mais, en Lorraine allemande, c'est un véritable cataclysme car le tabac constitue généralement la principale

8. Archives départementales de la Moselle (AD 57), 1V 26, Lettre du préfet de la Moselle Viénot de Vaublanc au ministre de l'Intérieur, le 17 novembre 1806.

9. AD 57, 1T 29, Lettre du préfet de la Moselle au ministre de l'Intérieur, le 30 octobre 1806. Également : Paul Lévy, *Histoire linguistique d'Alsace et de Lorraine*, tome II. De la Révolution française à 1918, Les Belles Lettres. Publications de la Faculté de l'Université de Strasbourg, Strasbourg, 1929, p. 100 *sq.*, ce qui nous donne certains passages de ces lettres, mais n'en révèle jamais les références en archives.

10. *Ibid.*

11. Les motivations gouvernementales sont essentiellement financières : faisant suite à la création d'un monopole d'État sur la fabrication et la vente du tabac en décembre 1810, la décision du ministère des Finances de limiter le nombre de départements autorisés à cultiver le tabac a pour objectif à peine dissimulé de garantir des prix de vente élevés dans l'Empire. Et comme la sélection des départements se fait sur l'ancienneté de la culture du tabac et sur la taille des exploitations, la Moselle est finalement écartée (AD 57, 4P 9, Lettre du ministre des Finances au préfet de la Moselle, le 12 février 1811).

richesse sur des sols arides. Durant tout le mois de février, les maires écrivent au préfet, l'implorant tour à tour de porter leurs plaintes aux pieds du ministre des Finances. Le 28 février, le maire de Vaudrevange prédit au préfet que « si Son Excellence ne revient pas sur sa décision, cette commune est réduite à la plus affreuse misère »¹². Bien renseigné, le premier fonctionnaire du département multiplie les démarches auprès du pouvoir central. Début mars 1811, il demande une autorisation de cultiver le tabac sur 150 ha pour l'année en cours, étendue qu'il diviserait selon les villages pour leur éviter la ruine. Le 20 mars, la demande est déboutée¹³. Amer, le préfet fait parvenir la lettre du ministre des Finances aux maires en les invitant à la communiquer à leurs administrés afin qu'ils sachent « au moins que vous n'avez rien négligé pour faire entendre leurs plaintes et qu'il n'a pas dépendu de vous ni de moi qu'elles ne fussent écoutées »¹⁴. Acculées à la misère mais également profondément hostiles à la confiscation d'un droit dont elles jouissaient jusqu'alors sans restriction, les populations de nombreux cantons se résolvent dès lors à l'illégalité, ou par nécessité ou par choix.

Malgré toute la bonne volonté du préfet Vaublanc et tout le pragmatisme de son administration, l'intransigeance et le peu de clairvoyance du pouvoir central sur la question de la tabaculture mosellane font basculer toute une partie de la Lorraine allemande de l'aisance dans la misère¹⁵. À la prohibition de la tabaculture s'ajoutent bientôt des conditions climatiques difficiles et les prix sur les céréales connaissent au début de l'année 1812 « une hausse comme on n'en a plus vu depuis plus d'un siècle »¹⁶. Pour survivre, des villages entiers continuent délibérément la culture du tabac. Le 20 juillet 1812, le sous-préfet de Sarreguemines, Jacquinet, peut écrire au préfet : « Généralement, on plante du tabac dans votre département. »¹⁷ Des résistances apparaissent, à l'image de certains maires et adjoints qui refusent de soutenir les employés de la régie dans leurs recherches de plantations clandestines de tabac. C'est le cas entre autres à Folschviller (canton de Saint-Avold) sous prétexte que le service divin

12. AD 57, 4P 9, Lettre du maire de Vaudrevange au préfet de la Moselle, le 28 février 1811.

13. AD 57, 4P 9, Lettre du ministre des Finances au préfet de la Moselle, le 20 mars 1811.

14. AD 57, 4P 9, Lettre du préfet de la Moselle au maire de Vaudrevange, le 27 mars 1811.

15. AD 57, 4P 9, Lettre du préfet de la Moselle au ministre des Finances, le 8 mars 1811.

16. Archives nationales Paris (AN), F11 383 (Moselle), n° 219. Lettre de Viville, conseiller de préfecture, au ministre du Commerce et des Manufactures, le 22 février 1812.

17. AD 57, 4P 10, Lettre du sous-préfet de Sarreguemines au préfet de la Moselle, le 20 juillet 1812.

va commencer¹⁸. Comme il convient de statuer un exemple, plusieurs fonctionnaires sont suspendus¹⁹.

Résultat de la répression organisée par l'autorité préfectorale, les accrochages entre villageois et agents du pouvoir deviennent également plus fréquents. Aucune partie de la Lorraine allemande n'est épargnée. Des attroupements commencent à se constituer. C'est le cas le 4 août 1812 à Vieille-Verrerie, commune de Petite-Rosselle (canton de Forbach), où des employés de la régie des droits réunis – c'est-à-dire les agents de l'impopulaire administration fiscale²⁰ – sont pris à parti par une trentaine de femmes²¹. Armées de pierres et de bâtons, elles entendent empêcher la destruction de 360 pieds de tabac « dissimulés » dans un champ de pommes de terre. Le Schaumbourg et les alentours de Sarrelouis sont également touchés, ainsi que le pays de Bitche à l'autre bout de la Lorraine allemande. Dans la commune de Schweix en août 1812 (canton de Volmunster), les employés des droits réunis sont ainsi contraints d'évacuer le village les armes à la main²². Entre autres exemples qu'il serait vain de multiplier, un contrôle de routine dans un cabaret de Petit-Réderching débouche le 28 juillet 1813 sur une rixe confuse entre deux préposés à cheval et des villageois rassemblés²³. Le décès d'un vieillard de 74 ans, le crâne fendu par le coup de sabre d'un agent, témoigne de la violence de cet affrontement.

Cette récurrence des oppositions et des rébellions (cf. carte) – sans équivalent dans la partie francophone du département de la Moselle²⁴ – s'accompagne d'une fraude et d'une contrebande galopantes. À la fin de l'année 1811, le pouvoir semble en prendre véritablement conscience. Des primes sont accordées aux agents du régime qui réaliseraient des saisies contribuant ainsi à la répression de la

18. AD 57, 4P 10, Lettre du sous-préfet de Sarreguemines au préfet de la Moselle, le 23 juillet 1812.

19. AN, F1c III Moselle 9, Rapport sommaire de la situation morale et politique du département de la Moselle pour le 3^e trimestre de 1812, Metz, le 23 octobre 1812 : « Tabac ».

20. Michel Bruguière, « Droits réunis », Jean Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon, op. cit.* (n. 1), p. 674-675 : Les droits réunis sont, sous l'Empire, les impôts indirects sur des produits aussi divers que les cartes à jouer, les voitures publiques, les matières d'or et d'argent, les tabacs et les boissons (bières, vins, eaux-de-vie). Si les employés de la régie des droits réunis – les « Rats » des chansons populaires – sont si largement détestés, c'est évidemment parce qu'ils prélèvent un impôt désagréable, mais aussi en raison du mode de perception fiscale basé sur des visites domiciliaires extrêmement vexatoires.

21. AD 57, 4P 10, Lettre du sous-préfet de Sarreguemines au préfet de la Moselle, le 13 août 1812.

22. AD 57, 4P 10, Lettre du receveur intér. de la recette à cheval de Bitche au contrôleur impérial, le 21 août 1812.

23. AD 57, 4P 10, Lettre du préfet de la Moselle au comte Réal, le 4 août 1813.

24. À notre connaissance, durant la période 1810-1813, la seule commune francophone à connaître un désordre de cet ordre est celle d'Avril, non loin de Thionville (15 août 1812). Une rixe entre jeunes gens et des employés des droits réunis en est à l'origine.

contrebande. Par un décret du 19 décembre 1811, auquel le pouvoir s'attache à donner la plus grande publicité possible, ces primes sont étendues aux individus étrangers. À cette date, la contrebande bat son plein dans l'arrondissement de Sarreguemines au contact de l'Alsace, tout particulièrement dans les environs de Sarreguemines, Sarralbe et Puttelange-aux-Lacs. Le cours des événements amène bientôt le sous-préfet Jacquinet à organiser la garde nationale dans la ville de Sarreguemines (sous-préfecture de l'arrondissement du même nom), pour mettre un frein au colportage des tabacs qui s'y fait littéralement à la barbe des administrateurs²⁵. En juillet 1813, la contrebande des tabacs semble être devenue si active sur l'extrémité nord du département que la surveillance se relâche²⁶.

Certes, les prises et les arrestations se multiplient, mais la fraude se développe elle aussi, et la tendance est clairement défavorable au régime. Peut-on réellement croire qu'en avril 1812 « la contrebande est tellement comprimée par la surveillance que les préposés la jugent entièrement anéantie »²⁷ ? Le 21 novembre 1812, un accrochage à Gros-Réderching pousse les employés de la régie à prendre la fuite face aux contrebandiers²⁸. Chargés par une dizaine d'entre eux armés de bâtons ferrés, c'est l'instinct de survie qui a primé. Quelques mois plus tard, l'évolution a de quoi inquiéter. Les contrebandiers, de plus en plus organisés, marchent désormais sur le point de Sarralbe en bandes de 25 à 30 individus, parfois armés de pistolets en plus de bâtons ferrés²⁹. Ils disposent également d'« aviseurs » qui leur dévoilent toutes les démarches et surveillances. Pour la plupart sans aucun moyen d'existence, ils sont, enfin, résignés et ne reculent plus devant le recours à la violence³⁰.

Parallèlement, la surveillance exercée par les gardes forestiers immanquablement se relâche : voyageant presque toujours seuls dans les bois, ils craignent désormais les engagements avec les colporteurs qui « vont à la charge par huit, dix, quinze et vingt, tous armés de

25. C'est ainsi devant l'Hôtel de ville que dans la nuit du 3 au 4 janvier 1812 des fraudeurs sont aperçus et que sont saisis six sacs de tabac en feuilles pour un poids total de 95 kg : AN, F7 8144 (dos. 8636 R) (Moselle), Lettre du préfet de la Moselle au comte Réal, le 14 janvier 1812.

26. AD 57, 4 P 4, Lettre de Metz du conservateur des Eaux et Forêts au préfet de la Moselle, le 23 juillet 1813.

27. AN, F1c III Moselle 9, Rapport sommaire de la situation morale et politique du département de la Moselle pour le 1^{er} trimestre de 1812, Metz, le 27 avril 1812 : « Tabacs ».

28. AN, F7 8144 (dos. 8636 R) (Moselle). Lettre du préfet de la Moselle au comte Réal, le 21 novembre 1812.

29. AD 57, 4P 9, Lettre du directeur-receveur-général des droits réunis au préfet de la Moselle, le 3 juin 1813.

30. *Ibid.*

bâtons garnis de pointes de fer »³¹. On conçoit dans ces circonstances que les gardes ne puissent avoir la témérité de lutter contre un tel nombre. Certes, le sous-préfet de Sarreguemines, le contrôleur des droits réunis et l'inspecteur forestier se réunissent pour discuter des moyens à mettre en œuvre pour faire cesser la contrebande. Mais en juillet 1813, l'efficacité de leur action laisse bien songeur : « Il a été recouru que sur le pied actuel des choses, il y avait impossibilité de l'anéantir. »³² Il ne fait ainsi aucun doute que l'action répressive de l'administration napoléonienne est à cette date tenue en échec en Lorraine allemande. Avouons qu'un tel constat tranche en beaucoup avec l'image très légaliste développée en de nombreux points de l'ouvrage de Henry Contamine³³.

Les affrontements entre villageois et agents du pouvoir ne s'étendent qu'à une partie bien minime de la Moselle francophone : celle justement en contact avec l'espace germanophone. La raison semble en être essentiellement économique. La tabaculture était effectivement bien moins développée dans la première que dans la seconde. Le mécontentement suscité par l'interdiction de cultiver le tabac y a ainsi sûrement été moins important parce qu'il n'était pas motivé par la soudaine précarité des conditions d'existence. La prohibition de la culture du tabac fait quoi qu'il en soit d'une des contrées jadis les plus obéissantes de l'Empire français un véritable foyer d'insoumission. En 1814, le préfet Vaublanc resté en place pourra écrire sur la perception des droits réunis en Moselle que « cette partie de l'administration, parvenue comme toutes les autres au plus haut point de tension, était sur le point de se briser lors de l'invasion du département »³⁴. Il n'est pas surprenant, dans ces conditions, que les Bourbons aient peiné en 1814 à faire rentrer cette Lorraine allemande exaspérée dans l'obéissance.

31. AD 57, 4P 4, Lettre de l'Insp. forestier de Sarreguemines au conservateur des Eaux et Forêts, le 11 juillet 1813.

32. *Ibid.*

33. Entre autres : « En résumé, si quelque lassitude, la guerre se révélait à la fin de l'Empire en même temps qu'une certaine inertie du patriotisme, il s'en fallait de beaucoup que le régime fût devenu impopulaire » : Henry Contamine, *Metz et la Moselle de 1814 à 1870, op. cit.* (n. 4), p. 279.

34. AD 57, 4P 2, Mémoire du préfet de la Moselle au duc de Valmy sur la régie des droits réunis, le 26 mai 1814.

LE DIFFICILE RETOUR À L'ORDRE EN LORRAINE ALLEMANDE SOUS LES BOURBONS

La reprise en main par les Bourbons lors des premiers mois de l'année 1814 est contrastée. Hormis Metz, le département tout entier semble accepter le changement de régime sans afficher d'opposition marquée. Les promesses fiscales de la Monarchie restaurée paraissent même être assez bien accueillies. Mais encore aurait-il fallu qu'elles soient appliquées.

La chute du régime napoléonien est généralement accueillie avec soulagement dans la partie allemande du département de la Moselle. Les populations se réjouissent des promesses du roi d'une abolition des impositions indirectes. Elles profitent également de la période de flottement qui caractérise le changement de régime et que l'administrateur qualifie ordinairement d'anarchique. Le maire de Bitche fait ainsi observer le 20 mai 1814 « que la fin de la Révolution prend la tournure comme elle a commencé, c'est-à-dire par l'anarchie, que les autorités sont méprisées particulièrement dans les communes rurales, où l'on se livre à tout espèces de délits, dans la confiance d'un pardon de Louis XVIII qui peut-être n'arrivera jamais »³⁵. Cette période rappelant l'épisode révolutionnaire incite plusieurs villes à regagner une certaine autonomie. C'est le cas à Metz, Longwy, Sarrelouis, Thionville et Bitche où la régie perd la piètre autorité qui lui restait et où la perception des droits réunis cesse complètement³⁶. Notons que dans ces dernières villes, ce n'est pas la misère qui pousse à la fronde fiscale, puisque « les débitans sont notoirement connus pour avoir vendu en détail à des prix même plus élevés que s'ils avaient dû acquitter les droits »³⁷, mais bien une tentation autonomiste.

À côté des villes, de nombreuses communes rurales profitent elles aussi du chaos pour « se faire la justice qu'elles réclament en vain depuis si longtems »³⁸. Dans un climat de forte fermentation des esprits contre les droits réunis et l'administration forestière, elles cessent de payer l'impôt et se réapproprient les anciens droits d'usage confisqués jadis par l'autorité étatique : « Nos environs, monsieur le préfet, sont fort animés de rixes et de troubles à l'occasion des forêts.

35. AD 57, 4P 3, Lettre du maire de Bitche Falciola au sous-préfet de Sarreguemines, le 20 mai 1814.

36. AD 57, 4P 2, Mémoire du préfet de la Moselle au duc de Valmy sur la régie des droits réunis, le 26 mai 1814.

37. AD 57, 4P 2, Lettre du directeur-receveur-général des droits réunis au préfet de la Moselle, le 17 juillet 1814.

38. AD 57, 4P 3, Lettre du maire de Bitche Falciola au sous-préfet de Sarreguemines, le 20 mai 1814.

Presque partout, on fait la guerre aux forestiers, et par menaces et par voies de faits », rapporte le maire de Bitche le 17 mai 1814³⁹. Les habitants de la commune d'Haspelschiedt sur les confins chassent ainsi leurs gardes forestiers, jetant leurs meubles sur le carreau et laissant au maire du canton le soin de donner asile aux deux réfugiés⁴⁰. À Petit-Réderching, les portes des domiciles des gardes forestiers sont enfoncées, leurs fenêtres brisées⁴¹. Quelques semaines plus tard, gardes forestiers et gardes champêtres sont assaillis à coups de pierres et de bâtons à l'entrée du village de Goetzenbruck⁴². Les agents du pouvoir – restés en place malgré le changement de régime – sont ainsi la cible de nombreuses attaques. Dans un écrit enflammé dirigé contre les employés des droits réunis, un anonyme annonce en mai 1814 : « On les tuera où qu'on les trouvera [*sic*]. »⁴³ Pour les autorités, le message est clair : « Les esprits sont disposés à la révolte. »⁴⁴

Le soulèvement de la commune de Flastroff (non loin de Merzig et de Sarrelouis) le 25 juin 1814, jour de sa grande foire annuelle, révèle on ne peut mieux l'exaspération des campagnes germanophones au lendemain de la chute du régime napoléonien (à cette date, les droits réunis ont été rétablis par Louis XVIII). Ce soulèvement populaire révèle tout d'abord à quel point le pouvoir centralisateur est généralement discrédité en 1814 : Flastroff n'est certes qu'un petit village, mais sa foire attire de nombreux étrangers originaires de communes sensiblement lointaines du ci-devant département de La Sarre⁴⁵. Les quelque 300 personnes – qui dans une catharsis générale accueillent les deux employés des droits réunis sous une pluie de pierres et les poursuivent jusque hors du village⁴⁶ – sont ainsi d'horizons assez différents. Cet événement révèle également l'existence d'un certain *modus vivendi* entre les autorités et les populations fraudeuses de Lorraine allemande, où foires et marchés sont en 1814 des espaces où les agents du pouvoir courent des risques réels s'ils y pénètrent. Aussi le contrôleur principal à Thionville écrit-il le 27 juin 1814 : « Comment [ces agents] ont-ils été assez irréfléchis pour s'exposer

39. AD 57, 4P 4, Lettre du maire de Bitche Falciola au préfet de la Moselle, le 17 mai 1814.

40. *Ibid.*

41. *Ibid.*

42. AN, F7 9134, dos. « Gardes forestiers », Lettre du préfet de la Moselle au comte Beugnot, le 29 juin 1814.

43. AD 57, 4P 2, Lettre anonyme (d'un débitant de vin, sûrement de Metz) adressé au préfet [mai 1814].

44. AD 57, 4 P 2, Lettre de Bouzonville de Le Secq, chevalier de Saint-Louis et receveur à cheval à Bouzonville, à M. Boizot, contrôleur principal à Thionville, le 26 juin 1814.

45. AD 57, 4P 2, Rapport du maire de Waldweistroff sur le mouvement populaire de Flastroff demandé par la lettre du sous-préfet de Thionville du 2 juillet 1814.

46. AD 57, 4P 2, Procès-verbal de rébellion contre la commune de Flastroff, le 25 juin 1814.

dans un moment où toutes les têtes sont montées, à vouloir saisir quelques kilogrammes de mauvais tabacs, sur un champ de foire où chaque individu est plus ou moins échauffé par la fumée des spiritueux ? »⁴⁷ Preuve que le délit a été « secrètement secondé par un trop grand nombre d'habitans »⁴⁸, les poursuites visant à arrêter les coupables cesseront rapidement. Malgré ces résistances et d'autres plus acharnées encore, la reprise en main par le pouvoir se fait de manière méthodique, énergique et progressive.

Bien qu'une abolition des droits réunis ait été promise dans les très politiques déclarations et proclamations des frères du Roi, l'état calamiteux des finances publiques amène progressivement Louis XVIII à faire reprendre la perception des contributions indirectes dans le département de la Moselle. Le duc de Valmy rappelle bientôt au préfet « la nécessité urgente de se procurer des fonds *par tous les moyens possibles* pour acquitter la solde courante aux troupes »⁴⁹. Au fil des semaines, les Mosellans doutent de plus en plus d'une abolition. Le 30 avril 1814, le maire de Bitche rapporte que le retour d'ordres de reprendre l'exercice des droits réunis excite dans les esprits la plus vive fermentation. Dans toutes les villes où les droits sont rétablis après avoir été momentanément supprimés, la situation est la même : « On crie à la tromperie. »⁵⁰ L'ordonnance du roi du 1^{er} juin 1814 ordonnant formellement la reprise des exercices précipite la Lorraine allemande dans un ultime rapport de forces avec le pouvoir centralisateur.

Les cantons ruraux environnant Metz semblent se soumettre rapidement à la reprise des impositions, mais en est-il autant du reste du département ? Kellermann, rallié aux Bourbons, évoque bientôt des « légers mouvements »⁵¹. Aux dires du préfet Vaublanc, les principales villes du département présenteraient des obstacles bien difficiles à surmonter⁵². Ce n'est, effectivement, pas peu dire : si la Moselle francophone d'une manière générale reste soumise (à l'exception de Metz, qui elle aussi s'oppose véhémentement à la reprise des exercices, ou de Longwy), tous les gros bourgs et villes de Lorraine allemande s'insurgent les uns après les autres. Sarreguemines, Bitche, Thionville, Sarrelouis, Boulay, Sierck se refusent catégoriquement à payer (cf. carte). De toute évidence, « les ménagemens dont on a usé jusqu'alors ont été mal jugés et pris pour de la foiblesse », observe

47. AD 57, 4P 2, Lettre du contrôleur principal de Thionville au directeur de la régie des droits réunis, le 27 juin 1814.

48. AD 57, 4 P 2, Lettre au directeur de la régie des droits réunis, le 21 juillet 1814.

49. AD 57, 4P 2, Lettre du duc de Valmy au préfet de la Moselle, le 4 mai 1814.

50. AD 57, 4P 4, Lettre du maire de Bitche au préfet de la Moselle, le 30 avril 1814.

51. AN, F7 7027, Lettre de Metz de Kellermann à l'abbé comte de Montesquiou, ministre secrétaire d'État aux départements de l'Intérieur et des Cultes, le 9 juin 1814.

52. AD 57, 4P 4, Lettre du préfet de la Moselle au ministre des Finances, le 3 juin 1814.

le directeur-receveur-général des droits réunis le 25 mai 1814⁵³. Conscient à cette date qu'« il sera essentiel de ne point faiblir »⁵⁴, le préfet adresse aux sous-préfets une circulaire assimilant le refus de souffrir l'exercice à une véritable rébellion⁵⁵. Parallèlement, le pouvoir s'attache à désarmer les populations pour mieux réprimer les délits forestiers, à l'image d'un pays de Bitche où les habitants sont jugés particulièrement imprévisibles⁵⁶. Comme l'illustre une parade répandue consistant à reconverter le canon d'un mousquet rudimentaire en soufflet de cheminée, ce désarmement éprouve par ailleurs des difficultés⁵⁷.

Le retour à l'ordre se fait graduellement. La ville de Sarreguemines est la première à plier : employant la force armée comme il s'est habitué à le faire, l'énergique sous-préfet Jacquinot met un terme à l'opposition de son chef-lieu d'arrondissement. Dans la foulée, il se décide à étendre le recours aux garnisaires aux autres villes de son arrondissement, notamment à Bitche⁵⁸. À l'autre bout de la Lorraine allemande, les habitants de Sierck, épuisés par les exigences successives du pouvoir et la présence du quartier général du prince de Hesse, choisissent de cesser tout commerce pour ne plus s'exposer à de nouvelles tracasseries de la part des droits réunis⁵⁹. À leur tour, les débiteurs de Longwy, dans la partie française du département, cèdent « à la voix de la persuasion employée par le maire et soutenue par les menaces du général Du vignau »⁶⁰. Au 21 juin, l'administration est parvenue à rétablir les exercices dans plusieurs villes du département et dans leurs cantons environnants⁶¹. Au fur et à mesure, le département ainsi se soumet, mais non sans une résistance acharnée de la part de quelques villes, telles que Sarrelouis et Boulay.

Le 20 juin, une émeute populaire éclate vers 8 heures du matin dans la ville de Sarrelouis qui s'oppose à la reprise des exercices fiscaux. Les employés des droits réunis, d'abord poursuivis sous les huées et les cris « Hourra ! À bas les Rats ! », se réfugient dans l'Hôtel de

53. AD 57, 4P 2, Lettre du directeur de la régie des droits réunis au préfet de la Moselle, le 25 mai 1814.

54. AD 57, 4P 4, Lettre du préfet de la Moselle au ministre des Finances, le 3 juin 1814.

55. AD 57, 4P 3, Circulaire du préfet de la Moselle aux sous-préfets, le 7 juin 1814.

56. AD 57, 4P 4, Lettre du sous-préfet de Sarreguemines, au préfet de la Moselle, le 5 juillet 1814.

57. Entre autres : Archives municipales de Saint-Avold, Dos. 487, Lettre du maire de Folchviller, 26 février 1814.

58. AD 57, 4P 3, Lettre du sous-préfet de Sarreguemines au préfet de la Moselle, le 16 juin 1814.

59. AD 57, 4P 4, Lettre du sous-préfet de Thionville au préfet de la Moselle, le 4 juin 1814.

60. AD 57, 4P 2, Lettre du préfet de la Moselle au directeur général des impositions indirectes, le 29 juin 1814.

61. AD 57, 4P 3, Lettre du directeur de la Police au ministre et secrétaire d'État des finances, le 21 juin 1814.

ville, avant d'être à nouveau pris à parti vers 10 heures. Le maire de Sarrelouis rapporte qu'à cette occasion « le peuple furieux prêt à tout commettre [*sic*] n'a pu être contenu que par la force armée »⁶². Les portes des domiciles des employés sont enfoncées et leurs fenêtres sont brisées. L'émeute s'étend aux quatre coins de la ville, et ce n'est que vers midi que le calme est rétabli par le maire qui s'est zélement porté sur tous les points du désordre. Preuve que le soulèvement s'est propagé soudainement et avec force, le magistrat avoue qu'il lui est impossible de dresser un procès-verbal précis des faits et circonstances qui se sont alors exactement passés⁶³. Les responsables du désordre ? « Quelques malintentionnés avec une partie de la dernière classe du peuple »⁶⁴, des femmes et des enfants⁶⁵. « Aucun bourgeois, aucune personne comme il faut » n'y aurait pris part.⁶⁶ Si on s'attache ainsi à minimiser la rébellion, il est de rappeler qu'aux préposés de l'Administration des droits réunis lui demandant conseil, le maire de Sarrelouis ne dissimule pas le 22 juin 1814 que l'exercice ne pourra s'exécuter « qu'avec la force armée et à la bayonnette [*sic*] »⁶⁷. Une semaine plus tard, sur 70 débitants contrôlés, 18 s'obstinent toujours à refuser de payer, malgré la pression de la force armée⁶⁸ et conformément à un serment collectif⁶⁹.

Une résistance similaire est attestée à Boulay, où un détachement de 25 hommes est dans un premier temps envoyé pour assurer la rentrée des impositions. Signe de l'âpreté de la résistance de cette petite ville où l'usage du vin est aussi général qu'immodéré, le pouvoir apprend, stupéfait, que « ce détachement n'a pas été suffisant »⁷⁰. Menacés, le contrôleur et le receveur de la régie ont même été forcés de se cacher. Pour l'autorité préfectorale, cette fois c'en est trop, il convient de statuer un exemple retentissant : deux bataillons formant ensemble 700 garnisaires sont envoyés pour mater la sédition⁷¹. Ordre unique : rester sur place tant que l'arrière n'aura pas entièrement été payé⁷². Les

62. AD 57, 4P 2, Lettre du maire de Sarrelouis au préfet de la Moselle, le 20 juin 1814.

63. *Ibid.*

64. AD 57, 4P 2, Lettre du maire de Sarrelouis au préfet de la Moselle, [s.d.] juillet 1814.

65. AD 57, 4P 2, Lettre du baron de Walderbach, commandant supérieur de Sarrelouis, au préfet, le 2 juillet 1814

66. *Ibid.*

67. AD 57, 4P 2, Lettre du maire de Sarrelouis au préfet de la Moselle, le 22 juin 1814.

68. AD 57, 4P 2, Lettre du baron de Walderbach, commandant supérieur de Sarrelouis, le 29 juin 1814.

69. AD 57, 4P 2, Lettre d'un receveur à cheval au directeur des impositions indirectes, le 25 juin 1814.

70. AD 57, 4P 3, Lettre du directeur de la Police générale au ministre des Finances, le 21 juin 1814.

71. AD 57, 4P 2, Lettre du préfet de la Moselle au directeur général des Impositions indirectes, le 29 juin 1814.

72. AD 57, 4P 4, Lettre du maire de Boulay au préfet de la Moselle, le 21 juin 1814 [mention du préfet en marge].

sieurs Guttweniger et Baum qui ont particulièrement donné l'exemple de la rébellion, en plus d'être poursuivis par ordre du procureur général, voient 15 garnisaires placés chez chacun d'entre eux⁷³. Il va sans dire que l'exemple statué à Boulay a des conséquences heureuses pour le pouvoir. Le préfet Vaublanc s'en félicite le 29 juin 1814 : il aurait produit « le meilleur effet pour tout le département »⁷⁴.

Une fois les principales villes rentrées dans l'obéissance bon gré mal gré, c'est au tour des bourgs et des villages. Le préfet en écrit aux maires, dont celui de Saint-Avold qu'il menace d'user des mêmes procédés qu'à Boulay⁷⁵. Quelques jours plus tard, Vaublanc peut lui témoigner sa satisfaction d'avoir su convaincre ses administrés⁷⁶. C'est ainsi, étouffée, que la fronde fiscale de la Lorraine allemande prend fin. À partir du début du mois de juillet 1814, le « mouvement insurrectionnel » est écrasé jusque dans les périphéries⁷⁷, et les oppositions ne sont plus que l'affaire de quelques particuliers, obstinés, qui refusent de se soumettre. Certes, certaines localités continuent à faire ponctuellement parler d'elles – comme Saint-Avold où un brasseur spéculé qu'en gardant les garnisaires il lui en coûte moins qu'en s'acquittant des droits sur les boissons qu'il continue à débiter⁷⁸ – mais les résistances à l'autorité redeviennent marginales. Aussi l'opposition des villages de Baerenthal et Philippsbourg sur les confins du pays de Bitche en octobre 1814 est-elle assurément l'une des dernières dans le département de la Moselle⁷⁹.

En résumé, de la fin du régime napoléonien aux premiers mois de la Monarchie restaurée, la Lorraine allemande n'a cessé d'être insoumise. Ce constat ne peut qu'amener l'historien à remettre en question certaines certitudes relatives à la Moselle napoléonienne.

73. AD 57, 4P 4, Lettre du préfet de la Moselle au lieutenant général commandant la 3^e division, le 21 juin 1814.

74. AD 57, 4P 2, Lettre du préfet de la Moselle au directeur général des Impositions indirectes, le 29 juin 1814.

75. AD 57, 4P 4, Lettre du préfet de la Moselle au maire de Saint-Avold, le 28 juin 1814.

76. AD 57, 4P 4, Lettre du préfet de la Moselle au maire de Saint-Avold, le 8 juillet 1814.

77. AN, F7 9134 (Moselle), Lettre du préfet de la Moselle au comte Beugnot, le 7 juillet 1814.

78. AD 57, 4P 4, Lettre du brigadier de Saint-Avold au capitaine de gendarmerie de la Moselle, le 6 juillet 1814.

79. AD 57, 4P 2, Lettre du préfet de la Moselle au sous-préfet de Sarreguemines, le 31 octobre 1814.

« LÉGALISME », « BONAPARTISME » ET « RÉSISTANCE » :
LES MYTHES DE LA MOSELLE NAPOLÉONNIENNE

Il n'existe non pas seulement un mythe planant sur la Moselle napoléonienne, mais au moins trois qu'il nous appartient de battre en brèche. Un premier est celui du légalisme des populations mosellanes, un deuxième est celui des origines de la tradition bonapartiste, un troisième est celui de la résistance qu'auraient opposée les Mosellans à l'ennemi lors à l'invasion de 1814. La Lorraine allemande sera, une fois encore, notre unique terrain d'investigation.

Aux yeux de plus d'un fonctionnaire napoléonien, la Lorraine allemande apparaît soumise et fidèle. Aux yeux de quelque historien, ses habitants seraient même « patriotes »⁸⁰. Il est vrai que les autorités préfectorales ne cessent de répéter que les conscrits mosellans sont animés des « meilleurs sentiments »⁸¹. Mais de tels sentiments nous semblent moins révéler un quelconque enthousiasme des populations que soumission et extrême résignation. Ce dernier mot – résignation – illustre assurément mieux que tout autre l'attitude des populations en Lorraine allemande. Résignation face à des événements sur lesquels le contemporain ne peut avoir prise, à l'image de la disette du printemps 1812⁸². Résignation également érigée au rang de vertu par une partie du clergé de Lorraine allemande, à l'image du curé de Rohrbach-lès-Bitche (Est mosellan) qui écrit durant les Cent-Jours : « Nous ne portons pas le glaive ; nous voyons changer le gouvernement ; nous nous taisons et som[m]es soumis à celui sous lequel nous vivons. »⁸³ Résignation, enfin, au niveau des levées d'hommes, des réquisitions et des impôts.

Mais l'obéissance des conscrits de Lorraine allemande n'est pas seulement dénuée d'enthousiasme, elle est également des plus relatives. D'après quelque administrateur messin, la jeunesse mosellane aurait un goût prononcé pour les armes⁸⁴ ; aux dires d'un historien bien connu, de nombreux jeunes gens désireux de marcher sous les aigles seraient même originaires de Lorraine allemande⁸⁵.

80. Henry Contamine, *Metz et la Moselle de 1814 à 1870, op. cit.* (n. 4), p. 279-280.

81. Entre autres : AN, F1c III Moselle 9, Rapport sommaire de la situation morale et politique du département de la Moselle pour le 1^{er} trimestre de 1812.

82. Henry Contamine, *Metz et la Moselle de 1814 à 1870, op. cit.* (n. 4), p. 279.

83. AD 57, 29 J 720, Archiprêtre de Rohrbach-lès-Bitche, Lettre du curé de Rohrbach, le 1^{er} juin 1815.

84. Claude-Philippe de Viville, *Mémoire statistique du département de la Moselle, adressé au ministre de l'Intérieur, d'après ses instructions*, Paris, (Archives départementales de la Moselle) 1802, p. 99.

85. Henry Contamine, *Metz et la Moselle de 1814 à 1870, op. cit.* (n. 4), p. 123.

Nous aimerions insister sur le fait que nous n'avons trouvé aucune trace d'un tel engouement. S'il existe des engagements volontaires en Lorraine allemande, ils constituent assurément une exception à la règle. Preuve d'un sentiment plutôt contraire, la plupart des élèves au séminaire de Metz – originaires de Lorraine allemande – semblent prendre « le petit collet pour ne point porter la cuirasse, tandis que le Français préfère l'état militaire »⁸⁶. L'aversion pour le métier des armes s'impose ainsi comme une constante du caractère des périphéries germanophones. C'est d'ailleurs, une fois encore, de Lorraine allemande que la plupart des réfractaires et des déserteurs mosellans semblent être originaires⁸⁷.

Mais si l'enthousiasme pour la carrière militaire en Lorraine allemande s'avère introuvable, n'est-ce pas finalement parce que l'enthousiasme pour le régime est lui-même tout relatif ? C'est l'usage de la force qui assure au pouvoir central le contrôle sur la Lorraine allemande, aussi bien à la fin de l'Empire qu'aux débuts de la Première Restauration. Le sous-préfet de Thionville Rolly ne multiplie-t-il pas les recours aux garnisaires, à l'image du seul jour du 13 janvier 1814 où 140 hommes sont envoyés dans plusieurs communes pour forcer les prélèvements⁸⁸ ? Dans l'arrondissement de Sarreguemines, l'énergique sous-préfet Jacquinot agit d'une manière tout aussi ferme : « Quand les voies de la persuasion sont épuisées, j'emploie la force armée », confie-t-il, en 1814 également. La nuance entre « voies de la persuasion » et menace est par ailleurs bien mince, comme tend à l'illustrer une lettre envoyée en 1812 par le même sous-préfet à plusieurs maires : « Je vous rends responsable de l'inexécution de ces dispositions, et vous préviens que M. le Préfet enverra des garnisaires dans les communes dont les conscrits ne se représenteront pas.⁸⁹ » Il est vrai que l'usage de la force apparaît plus important dans les premiers mois de la Restauration, que durant les derniers de l'Empire, mais si les Mosellans finissent par s'insurger à l'été 1814, ce n'est pas par « hostilité naturelle » aux Bourbons – encore moins par fidélité à Napoléon ou par bonapartisme. Il s'agit là d'un deuxième mythe.

86. AN, F7 8369 A, « Situation physique et morale des séminaires du 1^{er} arrondissement », 10 mars 1811.

87. Entre autres : AN, F7 3603, Lettre du préfet de la Moselle au comte Réal, le 1^{er} mai 1811 ; Archives municipales de Saint-Avold, Lettre du sous-préfet de Sarreguemines adressée à plusieurs maires intéressés dans l'affaire des déserteurs de l'arrondissement de Sarreguemines, le 12 mai 1812.

88. AD 57, 1R 402, Lettre du sous-préfet de Thionville au préfet de la Moselle, le 13 janvier 1814.

89. Archives municipales de Saint-Avold, Lettre du sous-préfet de Sarreguemines adressée à plusieurs maires intéressés dans l'affaire des déserteurs de l'arrondissement de Sarreguemines, le 12 mai 1812.

Certains auteurs ont cru bon d'écrire qu'en 1814 « l'esprit national revêtait facilement en Moselle des aspects napoléoniens »⁹⁰. Pourtant, le sentiment bonapartiste semble ne s'y constituer que bien après la chute du Premier Empire. En fait, si l'attachement à la dynastie des Bourbons apparaît inconnu dans la majeure partie du département, rattachée tardivement à la France⁹¹, la Lorraine allemande n'est pas plus hostile à la Restauration qu'elle est favorable à l'Empire, et ce serait vainement que l'on chercherait lequel des deux régimes a été le plus abhorré, l'impérial ou le royaliste. Cela – au risque d'être incendiaire – parce que les habitants n'y ont assurément pas vu grande différence. Certes, le changement d'époque est palpable : la guerre a pris fin, certains craignent pour les acquis de la Révolution, d'autres appellent au retour à l'Ancien Régime. Mais, en 1814, la monarchie restaurée se sert de la même langue française (toujours incomprise du plus grand nombre en Lorraine allemande⁹²), use des mêmes méthodes arbitraires (visites domiciliaires vexatoires, emploi des garnisaires) et lève les mêmes impôts (droits réunis) que sous le régime napoléonien.

Elle délègue également aux mêmes agents : à la tête du département, le préfet Vaublanc reste en fonction ; à la tête des arrondissements de Sarreguemines et de Thionville, il en est de même des sous-préfets Jacquinet et Rolly. Sur le terrain, les employés des droits réunis et les gardes forestiers, détestés et ne parvenant plus à se faire obéir, restent également en place. « La perception des droits réunis a rarement éprouvé des obstacles dans le département de la Moselle ; cependant, l'habitant de cette province s'est lassé des formes vexatoires que les lois autorisaient et que les préposés rendaient plus intolérables, en y joignant l'arbitraire et l'insulte », écrit le préfet, lucide, le 26 mai 1814⁹³. Il est assurément une partie de la population de la Lorraine allemande qui, sous la Restauration, reste attachée au souvenir de l'Empire ou à celui de la Révolution puisqu'un esprit de division est attesté jusque dans les confins⁹⁴. Mais, compte tenu des circonstances, il est à penser que cette frange est loin de constituer une majorité d'opinions. Au lendemain des Cent-Jours, le curé (royaliste) de Sarralbe Oster estimera « qu'un tiers du peuple est gâté

90. Henry Contamine, *Metz et la Moselle de 1814 à 1870*, *op. cit.* (n. 4), p. 123.

91. *Ibid.*, p. 288.

92. *Ibid.*, p. 40.

93. AD 57, 4P 2, Mémoire du préfet de la Moselle au duc de Valmy sur la régie des droits réunis, le 26 mai 1814.

94. AD 57, 4P 4, Lettre du sous-préfet de Sarreguemines au préfet de la Moselle, le 11 juin 1814.

[sic] »⁹⁵, comprenons certainement d'obédience bonapartiste, ajoutant que l'esprit public des deux autres tiers est vacillant. Convenons que ce tiers ne constitue pas une minorité marginale, mais avouons également que l'on est bien loin du ralliement de masse d'une majorité de Mosellans à Napoléon, comme on a longtemps cru pouvoir l'observer.

La fronde contre l'impôt en Lorraine allemande aux débuts de la Restauration ne peut, elle-même, être interprétée comme une préférence donnée au régime précédent. Elle nous semble être l'aboutissement (explosif) d'un sentiment d'exaspération qui trouve plus d'une origine sous le Premier Empire : structurellement, dans le ressentiment se cristallisant autour des droits d'usage ; conjoncturellement, dans la prohibition de la culture du tabac, mais aussi dans la situation économique et dans les exigences de plus en plus insupportables du régime. Qu'il s'agisse de l'Empire de Napoléon ou de la Restauration des Bourbons, les Mosellans germanophones font finalement preuve d'une remarquable continuité dans leur opposition à l'autorité étatique, cela autour d'un certain nombre d'enjeux aussi divers que les forêts, les communaux, le tabac et les alcools. Parler de prédominance d'un sentiment bonapartiste⁹⁶ en Lorraine allemande à la fin du régime napoléonien ou au lendemain de la première abdication de Napoléon apparaît par conséquent aussi infondé que de parler d'hostilité naturelle à la royauté des Bourbons (le pays messin, francophone, semble, en revanche, présenter un tout autre visage). Au reste, il convient de constater que face à l'ennemi le « patriotisme » des habitants de Lorraine allemande n'est pas plus développé que leur soi-disant « bonapartisme ». C'est là un troisième mythe.

Opposition au pouvoir central, mais pas vraiment face à l'ennemi : la résistance volontiers héroïque de Metz ne semble aucunement être applicable aux campagnes de Lorraine allemande. Henry Contamine concède le fait que ces dernières soient restées calmes⁹⁷, avant d'avancer hardiment (et sans craindre le paradoxe) que les souffrances de l'invasion auraient secoué l'inertie des campagnes et qu'aux dires d'Oudinot le peuple de la Lorraine et du Barrois n'aurait « respiré que la vengeance »⁹⁸. Aux yeux de l'historien mosellan, c'est le pré-

95. AN, F7 9683 (Moselle), Lettre de l'abbé Oster, curé de Sarralbe, au ministre Vaublanc, le 16 novembre 1815.

96. Thierry Lentz, Denis Imhoff, *La Moselle et Napoléon*, Metz, Éditions Serpernoise, 1986, cité par Jean Tulard, « Moselle (département de la) », art. cit. (n. 2), p. 353.

97. Henry Contamine, *Metz et la Moselle de 1814 à 1870*, op. cit. (n. 4), p. 282-283.

98. *Ibid.*, p. 284.

fet qui aurait tempéré les « illusions patriotiques des masses »⁹⁹. Au début 1814, les habitants de Lorraine allemande n'ont, pourtant, pas la force de s'opposer à la marche de l'ennemi : épuisés par les levées d'hommes et les contributions, menacés jusque dans leurs chaumières par le recours aux garnisaires et le logement des soldats, de surcroît épouvantés par les cosaques et les Prussiens dont l'effroyable réputation précède l'irrésistible poussée et généralement abandonnés à eux-mêmes au milieu des campagnes, ils n'ont rien à gagner d'une opposition à l'ennemi. Ils semblent même avoir cherché à éviter l'affrontement : les échanges de lettres du début de l'année 1814 révèlent ainsi qu'à la nouvelle de l'approche de l'ennemi, les habitants de Bitche ont contrarié l'approvisionnement de la forteresse, de peur que « si le fort soutenait un siège, leurs maisons situées au bas de cette place souffrirent beaucoup »¹⁰⁰. L'invasion de 1814 est quoi qu'il en soit d'une telle rapidité qu'à peine le département de la Moselle envahi, le gros des armées alliées marche déjà sur la Champagne. En août 1814, les campagnes de Lorraine allemande soupirent après la paix, et les bruits d'un prochain retour de Bonaparte « y causent de l'inquiétude »¹⁰¹.

Dans ce contexte, deux tendances semblent se dégager dans le département de la Moselle, Lorraine allemande et pays messin confondus. D'un côté, malgré la présence de troupes étrangères exigeant vivres et fourrages, pour beaucoup le pire est passé. De l'autre (et aux antipodes), certains esprits exaltés caressent l'espoir de constituer des corps francs qui épuiseraient l'ennemi sur ses arrières¹⁰². La légende a relayé ces faits, et au milieu du XIX^e siècle quelques romanciers voyaient déjà dans le massif des Vosges un repaire de partisans¹⁰³. Pourtant, il semble que ce soit justement dans les espaces montagneux – relativement épargnés par l'invasion – que la « résistance » apparaît la plus faible. L'organisation à Bitche dans les Vosges-du-Nord du soi-disant « corps franc de la 3^e division militaire » nous paraît révélatrice : le colonel Boutay à sa tête, homme libertin et d'une personnalité originale, semble en mai 1814 avoir réussi à répandre la terreur dans toutes les villes et les campagnes du pays par ses appels

99. *Ibid.*, p. 284.

100. AD 57, 1R 402, Lettre du préfet de la Moselle au com. ordonnateur de la 3^e division militaire, le 7 janvier 1814.

101. AN, F7 9134, Lettre du préfet de la Moselle au comte Beugnot, directeur général de la police, le 5 août 1814.

102. Sur cet objet : Jean-Marie Thiébaud, Gérard Tissot-Robbe, *Les Corps francs de 1814 et 1815 : la double agonie de l'Empire, les combattants de l'impossible*, Paris, SPM, coll. « Kronos », 2011.

103. Émile Erkmann, Alexandre Chatrian, *L'Invasion ou le Fou Yégoïf*, *op. cit.* (n. 3), roman célébrant la résistance des montagnards des Vosges.

réitérés à la constitution d'un « corps [franc] cinq cents lieues derrière l'ennemy »¹⁰⁴. Malheureusement pour lui, à l'heure où le gros de l'invasion est passé et alors que l'avancée des Alliés les a subtilement ménagés, les habitants du pays de Bitche préfèrent faire profil bas. Ils s'opposent à cette initiative, imputant au colonel des « projets atroces », dont celui de vouloir « décimer et répandre du sang »¹⁰⁵, l'affublant par ailleurs du « titre de chef de brigands »¹⁰⁶. En bref, non seulement l'appel à la résistance ne trouve aucun écho dans cette région rurale et montagnaise (et ce, malgré une puissante citadelle dont l'histoire révélera l'invulnérabilité), mais il semble également particulièrement mal accueilli.

Nous trouvons confirmation de cet insuccès sous la plume même du colonel Boutay. Dans un avis intitulé « Aux habitans de Bitche » (plutôt une réponse publique aux calomnies portées à son encontre), il nous révèle qu'il n'est parti de Metz qu'avec sept hommes, tous d'origine aisée. Le petit nombre a par la suite été augmenté d'« une foule de pensionnaires, de légionnaires de l'Alsace et des bords de la Sarre » ainsi que par une « certaine quantité de militaires » pris dans les hôpitaux et dans les dépôts ennemis¹⁰⁷. Tous ces gens ont évidemment l'appréciable avantage de venir avec leurs armes et éventuellement un cheval¹⁰⁸. Autant dire que le corps-franc que Boutay fait marcher sur les Vosges-du-Nord est essentiellement constitué de militaires. On est donc bien loin d'un quelconque « soulèvement patriotique des masses »¹⁰⁹. Quand bien même ces corps francs auraient rencontré un certain succès, les hommes s'y trouvant n'en sont pas pour autant les partisans acharnés de l'Empire défunt. Le colonel Boutay lui-même semble être, comme beaucoup, de fidélité et de convictions assez « flottantes ». Aussi attend-il du nouveau gouvernement royaliste en mai 1814 la récompense de ses services, et son remplacement, au même grade par Louis XVIII « qu'il adore, depuis qu'il est obligé de le reconnaître »¹¹⁰. Il est certes difficile de généraliser l'exemple bitchois à l'ensemble de la Lorraine allemande et plus encore au département de la Moselle tout entier, mais il est incontestablement certaines régions où les corps francs ne semblent pas avoir été propres à autre chose qu'à répandre la peur et par la suite à alimenter la légende.

104. AD 57, 4P 4, Lettre (avis) du colonel Boutay aux habitants de Bitche, le 4 mai 1814.

105. *Ibid.*

106. *Ibid.*

107. *Ibid.*

108. *Ibid.*

109. Henry Contamine, *Metz et la Moselle de 1814 à 1870, op. cit.* (n. 4), p. 284.

110. AD 57, 4P 4, Lettre du maire de Bitche au préfet de la Moselle, le 17 mai 1814.



L'obéissance toute bonapartiste caractérisant la Moselle à la fin du Premier Empire est un mythe sans fondement. Le régime, arbitraire mais jusque-là accepté avec résignation, fait preuve d'une telle intransigeance sur la question de la tabaculture mosellane que, d'un bout à l'autre de la Lorraine allemande, les habitants de nombreux cantons se résolvent à l'illégalité, soit en continuant la tabaculture soit en se jetant à corps perdu dans la contrebande. Telles les jacqueries d'Ancien Régime, les révoltes (épisodiques cependant) ne cesseront plus, et l'autorité préfectorale sera ponctuellement amenée à reconnaître son échec dans ses tentatives de répression. Certes, il reste très difficile d'apprécier dans quelle proportion les populations se sont opposées au régime napoléonien, mais il ne nous semble pas hasardeux d'avancer que, dans les dernières classes du peuple et dans de nombreux cantons (tout particulièrement ceux de la région de Sarrelouis), il ne s'est assurément pas agi d'une minorité d'opinions.

En mai 1814, lorsque les Bourbons montent sur le trône, le département de la Moselle est dans un état déplorable. L'esprit public est bien loin d'y être « excellent »¹¹¹ et il est même singulièrement mauvais dans une grande partie de la Lorraine allemande. Les Bourbons héritent d'un département où l'autorité étatique est en général profondément discréditée. À la faveur du changement de régime, villes et campagnes sont également parvenues à partiellement regagner leurs droits ancestraux au détriment du pouvoir central. C'est finalement sans surprise que la reprise des exercices des droits réunis déclenche une insurrection fortement teintée d'autonomisme fiscal. Soudain on comprend pourquoi, au lendemain du retour de la Moselle à la France et au maximum de la crise autonomiste en Lorraine allemande en 1927-1928, l'historien Henry Contamine, confronté dans ses recherches à certaines continuités dérangeantes, n'en ait rien évoqué. Décidément trop nombreux, les parallèles avec l'actualité d'alors auraient pu armer un Schumann ou un Sérot partisans d'un statut à part des terres allemandes¹¹².

Le mythe battu en brèche, la Moselle peut à nouveau être regardée comme un département comme les autres. Désertant le champ de la légende, elle réintègre celui de l'histoire. Peu importe les grandes

111. Jean Tulard, « Moselle (département de la) », art. cit. (n. 1), p. 353.

112. François Roth, « La sensibilité politique : de l'Union Sacrée au Front Populaire », art. cit. (n. 6), p. 434.

personnalités qui en sont originaires¹¹³, il est clair qu'elle n'appartient pas aux espaces les plus obéissants de l'Empire (bien que ses habitants, Français comme Allemands, soient incontestablement prêts à de grands sacrifices). Apparemment dénuée de sentiments d'attachement profond pour le régime napoléonien ou pour un autre, la majorité des habitants de Lorraine allemande n'aspire tout compte fait qu'au retour au calme, à la prospérité économique et, tel un leitmotiv, comme autrefois à la jouissance des droits d'usage. Aussi les Mosellans germanophones ne font-ils en 1814 que peu de différences entre un Empire sur sa fin et une Monarchie imparfaitement restaurée qui pareillement les accablent. Signe peut-être le plus révélateur de la prédominance des préoccupations quotidiennes sur les grands idéaux : tandis qu'en 1814 l'administrateur se lamente de l'anarchie ambiante¹¹⁴, les communautés villageoises ne semblent-elles pas au contraire très bien s'en accommoder ?

Pierre Horn a fait ses études d'histoire et de géographie (licence et master) à Nancy, Trèves et Sarrebruck (2003-2006). Doctorant actuellement inscrit en cotutelle de thèse franco-allemande à l'université Paris-IV Sorbonne et à l'universität des Saarlandes (Sarrebruck), il travaille sur l'adhésion au régime napoléonien dans les départements nord-orientaux du Premier Empire entre 1810 et 1813, sous la direction des professeurs Jacques-Olivier Boudon et Gabriele B. Clemens. Ses travaux de master sur l'histoire des relations entre la France et les pays germaniques l'ont amené à publier plusieurs articles sur la régularisation frontalière au XVIII^e siècle dans l'espace mosello-sarrois, dont : « La Monarchie française et l'espace frontalier sarro-lorrain : la régularisation de la seconde moitié du XVIII^e siècle », dans F. Henryot, Ph. Martin, P. Servais (dir.), *L'Historien face à l'espace : paysages et cartographie*. Actes de l'université d'hiver de Saint-Mihiel, 26-28 nov. 2009, Nancy 2011 (*Annales de l'Est* 6/60, n^o spécial), p. 169-188. Il s'est, en outre, intéressé à la surveillance policière dans le cadre de ses travaux de doctorat : « Commissariat général et commissariats spéciaux de police dans le département annexé de la Roër », dans J.-O. Boudon, *Police et gendarmerie dans l'Europe napoléonienne*, colloque de la Bibliothèque Marmottan, 27 nov. 2010 (à paraître).

113. André Lignot, « Les origines lorraines de Lezay-Marnesia », *Annuaire de la Fédération historique lorraine (Annales de l'Est)*, 1928, p. 153-159 ; Émile Duvernoy, « Un préfet homme de lettres : Jean-Charles-François Ladoucette (1772-1848) », *Le Pays Lorrain*, 1968, p. 166-172 ; Thierry Lentz, « Un Messin méconnu : Jean-Victor Colchen, premier préfet de la Moselle », *Le Pays Lorrain*, 1982, p. 215-21, etc.

114. AD 57, 4P 3, Lettre du maire de Bitche Falciola au sous-préfet de Sarreguemines, le 20 mai 1814.

RÉSUMÉ

Si l'obéissance caractérisant la Moselle napoléonienne est un mythe sans fondement, c'est que de 1810 à 1814 la Lorraine allemande, région généralement connue comme l'une des plus soumises du Grand Empire, apparaît de plus en plus dissidente. Tous les ingrédients de la sédition sont réunis : résistance aux mesures d'un pouvoir discrédité, opposition à ses agents, révoltes populaires, contrebande et fraude galopantes, recours croissant à la violence.

Jusqu'à-là, le département de la Moselle était pourtant connu pour être, tout à la fois, soumis, obéissant, légaliste et fidèle : l'esprit des Mosellans était présenté comme « excellent », aussi bien par les administrateurs napoléoniens que par les historiens qui ont suivi. Depuis sa prise de fonction en 1805, le préfet de la Moselle, Viénot de Vaublanc, ne cessait d'assurer le pouvoir central de la docilité de son département et répondait même de la fidélité de ses administrés.

Dans cette démonstration qui tendra à prouver que l'obéissance du département de la Moselle tient bien plus du mythe que de la réalité historique, la Lorraine allemande sera notre unique champ d'investigation. La dissidence de cette dernière, de 1811 à 1814, nous portera à remettre en question certains mythes particulièrement tenaces dans une région frontalière sarro-mosellane où la légende exerce, aujourd'hui encore, un certain empire.

Mots-clés : 1811-1814, Lorraine allemande, Insoumission, Légalisme, Bonapartisme.

ABSTRACT

The obedience characterising the Napoleonic Department of the Moselle is a myth without foundation. In fact, the German-speaking Lorraine, generally considered one of the most submissive regions of the First French Empire, grew increasingly rebellious between 1810 and 1814. The region exhibited all the signs of rebellion: resistance to measures of a discredited power, opposition to its agents, popular riots, soaring contraband and smuggling, and growing resort to violence. Until then the Department of the Moselle had been regarded as obedient, legalist and loyal. The Napoleonic administrators described the spirit of the population as « excellent ». Since his assumption of duties in 1805, the Prefect of the Moselle Viénot de Vaublanc had assured the French central power about the tractability of his department and had even answered for the loyalty of his administrés.

At the origin of the rebellion lay a decision by the French Ministry for Finances that definitively ended the cultivation of tobacco in Napoleonic Moselle. Stricken by poverty and, to some extent, hostile to the deprivation of a right they had previously enjoyed without restrictions, the population in many cantons resorted to illegality, either by necessity or by choice. Alongside the illegal cultivation of tobacco (concealed by numerous mayors in their correspondence with the sub-prefectoral or prefectural power), smuggling and contraband became widespread. The Moselle administration attempted to conceal this insubordination, but the central power learned of its reach despite the administration's efforts. The Prefect grew increasingly desperate, as did his officers.

The popular discontent in the German-speaking Lorraine had definitively cast doubt on the legitimacy of the Napoleonic regime. In this demonstration we will focus on the people of German-speaking Lorraine and show that the obedience of the Napoleonic Department of the Moselle is exaggerated. Many longstanding beliefs about the Franco-German bordering region will be called into question. Indeed, Bonapartism and legalism in the German-speaking Lorraine, as well as resistance of the population against the allied armies conquering France, seem not to belong to historical reality, but rather to myth.

Keywords: 1811-1814, German-Speaking Lorraine, Insubordination, Legalism, Bonapartism.